

SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

DÉMATÉRIALISATION SUR LE SITE INTERNET

WWW.DEMARCHE-SIMPLIFIEE.FR

PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE POUR LA PÊCHE : DÉCLARATION DES CAPTURES

Déclaration des pêches de l'anguille jaune en eau douce pour les pêcheurs de loisir

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-captures-anguilles-jaunes-17>

1) Pour déclarer vos captures, il suffit de cliquer sur le lien et de créer un compte en indiquant votre adresse mail et en choisissant un mot de passe



demarches-simplifiees.fr

Connexion

Aide



Déclaration de captures d'anguilles jaunes de plus de 12 cm en Charente-Maritime

Ce formulaire de déclaration s'adresse aux pêcheurs de loisir des AAPPMA pêchant avec un engin et détenant une autorisation de pêche de l'anguille jaune. Articles R.436-64 et R.436-65-7 du code de l'environnement. Arrêté du 22 octobre 2010 relatif aux obligations de déclaration des captures d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) par les pêcheurs en eau douce.

Commencer la démarche

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte




Cette démarche est gérée par :


Direction Départementale des Territoires de Charente-Maritime (DDTM 17)
Service Eau, Biodiversité et Développement Durable
Site Mangin
89 rue des Cordeliers - CS 80000
17018 LA ROCHELLE Cédex 1

Poser une question sur votre dossier :

Par email : ddtm-ebdd@charente-maritime.gouv.fr
Par téléphone : 05 16 49 62 36
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h

2) Vous arrivez ensuite sur une page vous demandant votre nom et votre prénom

 **demarches-simplifiees.fr** Dossiers   [Aide](#)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Déclaration de captures d'anguilles jaunes de plus de 12 cm en Charente-Maritime

Ce formulaire de déclaration s'adresse aux pêcheurs de loisir des AAPPMA pêchant avec un engin et détenant une autorisation de pêche de l'anguille jaune.
Articles R.436-64 et R.436-65-7 du code de l'environnement.
Arrêté du 22 octobre 2010 relatif aux obligations de déclaration des captures d'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) par les pêcheurs en eau douce.

Données d'identité

Merci de remplir vos informations personnelles pour accéder à la démarche.

*** champs requis**

Civilité *

M.

Prénom * **Nom ***

Date de naissance *

format : AAAA-MM-JJ

[Continuer](#)


Cette démarche est gérée par :


Direction Départementale des Territoires de Charente-Maritime (DDTM 17)
Service Eau, Biodiversité et Développement Durable
Site Mangin
89 rue des Cordeliers - CS 80000
17018 LA ROCHELLE Cédex 1

Poser une question sur votre dossier :

Par email : ddtm-ebdd@charente-maritime.gouv.fr
Par téléphone : 05 16 49 62 36
Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h

3) Vous accédez ensuite au formulaire

 **Déclaration de captures d'anguilles jaunes de plus de 12 cm en Charente-Maritime**

 Inviter une personne à modifier ce dossier ▾

Les champs avec un astérisque (*) sont obligatoires.

Période de pêche

Année *

Identification du pêcheur

Nom de l'Association agréée dont vous êtes membre *

Adresse complète *

Téléphone *

Email *

Suite1

Informations relatives au droit de pêche

Numéro de l'autorisation *

Il s'agit du numéro mentionné sur l'autorisation de pêche de l'anguille jaune.

Date d'obtention de l'autorisation

Suite2

Déclaration des captures d'anguilles jaunes

Aucune capture à déclarer

Nombre total d'anguilles jaunes capturées *

Poids total d'anguilles jaunes capturées *

en Kg

Type d'engins utilisés *

Communes

Indiquez les communes où vous avez capturé les anguilles jaunes

Secteurs de pêche

Vous pouvez préciser les secteurs de pêche où vous avez capturé les anguilles jaunes

Enregistrer le brouillon

Soumettre le dossier

4) Une fois que vous avez complété le formulaire, vous pouvez le valider. Il sera automatiquement envoyé au service instructeur avec lequel vous pouvez correspondre sur le site si vous avez des questions